



Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-40

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de la convocation :

20 novembre 2024

Date de transmission

en Préfecture :

2 décembre 2024

Date de publication :

2 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Rachid TCHINA – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAM – Mme Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric PETIT à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mmes Méline NOLE et M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Demande de subvention collège voyage Guédelon

Le Maire expose :

Le collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château sollicite une aide financière pour un voyage scolaire à Guédelon auquel participent 13 élèves issus du village.

Il est proposé de verser une subvention de 20€ par participant, soit 260€ au total.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 260 € au collège Michel Colucci pour participer au voyage scolaire organisé à Guédelon en 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

